



IMMOBILIÈRE WEHREY

HONORAIRES DE L'AGENCE

A compter du 1^{er} septembre 2022

TRANSACTIONS IMMEUBLES – MAISONS – APPARTEMENTS – PARTS DE SCI

<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires TTC</u> (en % du prix net vendeur)
Jusqu'à 65.000 €	Forfait 5.400 €
Entre 65.000 et 80.000 €	9 %
Entre 80.000 € et 130.000 €	8 %
Entre 130.000 et 230.000 €	7 %
Entre 230.000 et 300.000 €	6 %
Plus de 300.000 €	5 %

Honoraires charge vendeur ou acquéreur selon mandat

TRANSACTIONS MURS COMMERCIAUX – FONDS DE COMMERCE

<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires TTC</u> (en % du prix net vendeur)
Jusqu'à 115.000 €	Forfait 10.000 €
Entre 115.000 et 200.000 €	9 %
Entre 200.000 et 300.000 €	7,5 %
Plus de 300.000 €	6 %

Honoraires charge vendeur ou acquéreur selon mandat

TRANSACTIONS TERRAINS

Honoraires à 10 % TTC du prix de vente avec un minimum de 5.400 € TTC

Honoraires charge vendeur ou acquéreur selon mandat

TRANSACTIONS GARAGES / PLACES DE PARKING

Forfait à 2.500 € TTC pour la vente d'un garage

Forfait à 1.800 € TTC pour la vente d'une place de parking

Honoraires charge vendeur ou acquéreur selon mandat

LOCATIONS

Baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 :

Honoraires à charge du locataire : **1 loyer mensuel**

Honoraires à charge du bailleur : **1 loyer mensuel**

Comprenant les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail, de réalisation de l'état des lieux suivant règles fixées par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 (dans un maximum de 11€/m² sur le secteur Munster/Colmar).

Baux commerciaux / professionnels :

2 loyers mensuels TTC à charge du preneur – forfait minimum de 1.200 € TTC

Garages :

Forfait à 240 € TTC dont 120 € à charge du locataire et 120 € à charge du bailleur

ESTIMATIONS – AVIS DE VALEUR

Forfait à 120 € TTC (rapport écrit remis après règlement)